

Les décisions

- Acceptation du legs Duvant (reliquat)
- Conventions Valutec pour l'exploitation du C3T (avenant)
- Accords de coopération internationale : ENSI Tunisie, écoles d'ingénieurs de Barcelone et de Dresde, université de Leeds
- Création du DU management des équipes et développement des compétences
- Capacité d'accueil à la FSMS portée à 110
- Propositions pour le volet recherche du projet d'établissement.

Informations

- P. Level présente Nicole Houssier qui représentera la ville de Valenciennes dans le collège des personnalités extérieures (applaudissements).
- Projet d'établissement (PE) : M. Brunet et le conseiller d'établissement, M. Leduc, viendront à l'UVHC le 3 mai pour le préparer. Le PE devrait être envoyé au ministère après le 31 mai, date de son examen par le conseil d'administration. Il est en effet fort peu probable que le ministère exige l'envoi du PE avant cette date.
- Approbation du compte-rendu du CA du 8 mars 2001 : approuvé à l'unanimité (seule modification : le prénom de Melle Azéma est Cécile et non pas Sabine).
- Subventions aux associations : sont approuvées à l'unanimité des subventions à l'association sportive (60.000F) et aux associations de la faculté des sports (11.000F).

Acceptation du legs Duvant.

Louis Duvant, riche industriel valenciennois, décédé en 1979, avait légué une partie de sa fortune à 3 entités : 49% à l'ARC (association de recherche contre le cancer), 50% à l'université et 1% à son notaire. Avec le legs, l'UVHC a construit le hall Duvant (situé près de la catapulte), qui abrite aujourd'hui une partie des services techniques.

Pendant la durée de la procédure d'attribution des legs, le notaire a fait fructifier le capital, les intérêts de ce reliquat étant à partager à nouveau. Après négociations, l'ARC a proposé de répartir ses 40% du reliquat entre 60% pour elle-même et 40% pour le notaire. Le président Level propose la même clé de répartition pour l'université, soit un nouveau legs de 426.000F qui est proposé à l'acceptation du conseil.

Par 21 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions, le conseil décide d'accepter cette proposition.

Avenant à la convention d'exploitation du Centre technologique en transports terrestres (C3T)

Il est proposé de réactualiser le coût de fonctionnement des surfaces mises à disposition de VALUTEC (société filiale de l'université) ainsi que le coût de maintenance des équipements. Nouveaux montants : 43.337F par an pour le fonctionnement et 43.901F pour la maintenance.

Cette proposition est acceptée, à l'unanimité.

3 accords de coopération internationale

- **Le projet d'accord entre l'EIGIP et l'école nationale des sciences de l'informatique (ENSI) de l'université de Manouba (Tunisie)** est destiné notamment à favoriser le développement de nouvelles compétences en informatique industrielle à l'ENSI.

Ce projet est approuvé à l'unanimité.

- **Le projet de convention entre l'ENSIMEV et l'école d'ingénieurs de Barcelone de l'université polytechnique de Catalogne** doit permettre de déboucher sur un double diplôme qui devra être agréé par la commission (française) du titre de l'ingénieur (CTI).

A l'unanimité, moins une abstention, le président est autorisé à signer cette convention (après l'accord favorable de la CTI).

L'ENSIMEV a également le projet de passer le même type d'accord (double diplôme) avec l'université technologique de Dresde (Allemagne). La convention, dont la forme est à revoir (remarque de D.G. Thomas), doit être soumise à l'université franco-allemande.

Le conseil donne, à l'unanimité, un accord de principe pour cet accord.

- **Le projet d'accord entre l'UVHC et l'université Metropolitan de Leeds** a pour objectif de permettre les échanges que les composantes de l'UVHC souhaiteront organiser.

Ce projet est approuvé à l'unanimité.

DU management des équipes et développement des compétences

La gestion des ressources humaines (GRH) est le maillon manquant à l'IAE de Valenciennes explique G. Desmulliers. Si l'offre de formation régionale est suffisante en GRH (des individus), en revanche, elle prend peu en compte le management des équipes alors que la demande des entreprises est forte. Le DU de l'IAE s'adressera à des bac+4 (maîtrise, diplôme d'ingénieur, IUP,... cadres et ingénieurs en activité). Les cours auront lieu le vendredi et le samedi et le stage, pour les étudiants de la formation initiale, du lundi au jeudi. Les droits d'inscription seront de 7.000F en formation initiale et de 18.000F en formation continue. Près de la moitié des heures de cours sera commune avec d'autres diplômes de l'IAE. Le coût de la formation pour l'IAE sera de 75.623F (soit l'équivalent de 11 étudiants inscrits en formation initiale). Ce DU fera l'objet d'une demande de transformation en DESS dans 1 ou 2 ans.

Ce projet est approuvé à l'unanimité.

Capacité d'accueil à la FSMS

L'an dernier, les directeurs des UFR des facultés de sports de France se sont réunis à Valenciennes. Ils y ont découvert d'excellentes conditions d'accueil pour les étudiants. La raison essentielle : la limitation du nombre de nouveaux étudiants en 1^{ère} année de DEUG ; elle est actuellement fixée à 100, issus en priorité du Hainaut-Cambrésis. La FSMS souhaiterait

porter cette capacité d'accueil à 110, car, par crainte de ne pouvoir s'inscrire à Valenciennes, des étudiants optent finalement pour une autre UFR.

A l'unanimité, le conseil fixe à 110 la capacité d'accueil des nouveaux étudiants en DEUG 1^{ère} année.

Informations sur les demandes d'habilitations

Avis favorable du ministère, avant l'examen par le CNESER, pour le DESS génie électrique et informatique industrielle.

Refus : maîtrise de physique appliquée (Le MEN, qui reproche l'absence de licence de physique appliquée, ne semble pas avoir compris qu'en réalité cette maîtrise avait pour objectif d'offrir une formation professionnalisée aux étudiants ayant échoué au CAPES).

Refus : licence LEA chinois-français, car le MEN l'a interprétée comme une licence Français, langue étrangère. L'UVHC a demandé un réexamen de ce dossier.

Licences professionnelles : sur les 5 projets, 4 ont été auditionnés (réponse mi-mai), le 5^{ème} (conduite de projets industriels) est refusé pour la 2^{ème} année consécutive, car la professionnalisation n'est pas visible selon les experts.

IUP mécanique-matériaux : réponse fin avril

Informations sur le contrat d'assurance pour les étudiants en stage

Les meilleures propositions reçues émanent de la MATMUT : 25F par étudiant/pour 6 mois/quel que soit le pays, à partir de la rentrée 2001. Un document de synthèse sera présenté lors d'un prochain conseil.

Projet d'établissement 2002-2005

Propositions du volet recherche présentées par C. Delebarre :

Dans cette région où le potentiel de recherche est très en-dessous de la moyenne nationale, il est vital de renforcer l'attractivité et la lisibilité des équipes de l'UVHC, d'autant plus que les départs importants en retraite qui vont se produire en région parisienne (précédant ceux de la province) vont y créer un véritable déficit d'enseignants-chercheurs et risquent fort de « vider » nos universités.

La politique scientifique aura pour principaux objectifs :

- de favoriser le développement et la production des équipes de recherche
- de renforcer l'attractivité
 - 1) vers les grands organismes de recherche : partenariats avec le CNRS, l'INRETS, l'ONERA, le CETIM, création sur le Campus d'un Institut de recherche européen sur la sécurité des transports IFREST
 - 2) vers les grands groupes en renforçant les équipements lourds utilisés par les groupes industriels (Alstom, Audi, Dassault,...)
 - 3) vers les enseignants-chercheurs : création d'un fonds de développement de l'attractivité pour favoriser l'accueil de jeunes enseignants-chercheurs, notamment des domaines juridiques, économiques, sciences humaines,...
- de développer des synergies et la pluridisciplinarité.

Il est précisé que l'UVHC s'impliquera fortement dans le projet régional de la Maison des Sciences de l'Homme qui donnera naissance à un réseau (et ne sera pas concentrée à Lille).

Cette proposition de volet recherche est approuvée à l'unanimité.

Propositions du volet valorisation présentées par B. Nongaillard :

- développer l'assistance aux relations contractuelles des laboratoires (assistance juridique, suivi de la propriété intellectuelle dans les contrats et post-contrats,...)
- développer une charte de la valorisation (liaisons laboratoires-Valutec ; procédures à suivre ; suivi des évolutions nationales et internationales du droit)
- mettre en place des mesures en faveur des projets innovants (émergence, accompagnement)
- développer les centres de transfert
- rapprocher les mondes économiques et universitaires (création d'une zone d'activité industrielle de R & D sur le Mont Houy).

S. Hirschi demande que l'on envisage un axe valorisation en matière d'industrie culturelle.

N. Malvache signale, d'une part, que le circuit d'essai ferroviaire, implanté à quelques kilomètres, est un outil remarquable à mentionner au titre de l'attractivité de la recherche, et d'autre part, que la zone d'activités R & D pourrait constituer les bases d'une future technopole.

M. Roger rappelle que les volets recherche et valorisation ne doivent pas oublier les antennes de Cambrai et Maubeuge.

Propositions du volet Insertion professionnelle (IP) présentées par B. Nongaillard :

L'objectif est de préparer les étudiants à l'IP par des formations de qualité et par une politique favorisant l'épanouissement culturel, la mobilité, la créativité et l'entrepreneuriat (étendre le module projet professionnel aux composantes, formation aux techniques d'insertion, encadrer les projets étudiants,...).

Les grands axes seront la mise en place des plates-formes technologiques, le développement des échanges entre les structures de relation avec les entreprises...Les actions concerneront notamment la sensibilisation et l'accompagnement à la création d'entreprise, la création d'un lieu d'accueil de projets innovants,...

Propositions de politique de gestion financière présentées par M.P. Mairesse :

Madame Mairesse expose tout d'abord le bilan du contrat (1998-2001), caractérisé par la modernisation de la gestion de l'établissement et la maîtrise des heures complémentaires. Puis elle présente la suite du plan de modernisation de la gestion, le système d'aide à la gestion, le système de pilotage et la mise en œuvre du système d'aide à la décision.

Propositions de politique de gestion des ressources humaines présentées par J.P. Bricout (document rédigé) :

Le contrat devra mettre en place une réelle politique de valorisation des personnels et une gestion prévisionnelle en raison de massifs départs à la retraite, ce qui impliquera des redéploiements.

Les enseignants : actuellement 589 postes et 800 intervenants extérieurs. Déficit reconnu : 105 postes. Le recrutement de professeurs (PR) doit être une préférence, car notre taux de PR est inférieur à la moyenne nationale. Le contrat devra proposer une réelle politique de

formation continue des enseignants. L'évaluation des enseignements sera largement expérimentée. La création de 15 postes/an sera demandée.

Les IATOSS : 327 titulaires et 261 contractuels (rectorat, budget, CEC, CES, EJ). Les départs durant le contrat sont évalués à 17, mais il faudra également anticiper le départ à la retraite de 53 IATOSS de 2006 à 2009. Le protocole Sapin (résorption de l'emploi précaire) concerne 150 agents. La gestion de ce dossier s'avère délicate. Pour atteindre la moyenne nationale, il faudrait créer 13 postes/an sur la durée du contrat.

B. Thierry et F. Morel qualifient ces propositions de gestion des ressources humaines de remarquables et intéressantes.

B. Thierry et H. Gaudier proposent que l'on demande la création de 105 postes enseignants (déficit reconnu) dans le projet d'établissement.

M. Roger précise que l'UVHC est située sur une zone prioritaire pour la création d'emplois.

F. Morel rappelle que l'on doit alerter les élus de la région sur le problème des postes à créer, souhaite que l'on ajoute 1er alinéa - p.2, une ligne sur les concours « 46-3 et 26-2 » (promotion interne), demande que l'on favorise l'accueil des nouveaux enseignants (par exemple : aider les ATER à obtenir la qualification de MC), indique que le protocole Sapin concerne également les enseignants et désire que le nombre d'ATER (personnes physiques) soit inscrit.

Propositions de politique de gestion du patrimoine présentées par M. Delhaise :

Locaux (conformité et sécurité) : 1.500 KF
Hygiène et sécurité : 50 KF
Problème d'insécurité et tramway : 400 KF
Volet paysager pour le passage du tramway : 300 KF
SIGL : 600 KF

P. Level informe les conseillers que l'insécurité grandit sur le campus (dégradations diverses, 500.000 F de matériels informatique et vidéo volés au cours des 3 derniers mois, plusieurs voitures disparaissent chaque semaine,...). Que faire pour sécuriser l'université (installation de grilles, de caméras de surveillance,...)? Quelle sont les contraintes que peuvent accepter les personnels ? Ces questions seront abordées lors d'une réunion en mai sur la sécurisation du campus.

Propositions pour le volet TIC (technologies de l'information et de la communication) pour l'enseignement, la recherche et la gestion, présentées par A. Mayeur :

Démarche globale de l'établissement. Développement de la culture et de l'usage des TIC pour tous les personnels et les usagers...

Les grandes orientations : haut débit, formation, système d'information pour l'étudiant, moyens de calculs et de communication pour la recherche et le transfert, accès aux grands réseaux, programme de formation professionnalisée en ligne,...

Propositions pour le volet international présentées par D.G. Thomas :

Objectifs : augmenter la mobilité des étudiants et des personnels, intensifier les réseaux, favoriser les accords cadres, implication de l'international dans le vie étudiante en liaison avec l'institut culturel,...

Stratégie : création de double diplôme, généralisation des ECTS, salons internationaux, utilisation des TIC, renforcement de l'équipe administrative,...

P. Level signale que les volets pédagogique et documentaire seront présentés lors d'un prochain conseil. Puis il donne un « éclairage » sur l'aspect culturel qui doit être une ambition forte du projet d'établissement. En effet, nos étudiants sont considérés comme ayant globalement une bonne qualité technique mais présentant quelquefois un déficit culturel qui peut les pénaliser lors de l'obtention du 1^{er} emploi. Ce projet d'établissement qui doit leur permettre de mieux s'approprier les moyens de la culture, prévoit :

- une salle polyvalente sport-culture dans le cadre d'U3M
- une large ouverture du Phénix aux étudiants, via l'ICU (recherche, festivités,...)
- une « master class » : venue chaque année d'un grand maître au niveau international (par exemple : un grand metteur en scène), en collaboration avec le Phénix.

P. Level ajoute que le projet d'établissement mentionnera que l'université s'efforcera de développer des contrats d'objectif avec les 2 communautés d'agglomération de l'arrondissement et avec celles du Cambrésis et de l'Avesnois. Une collaboration sera également lancée avec l'Espace naturel régional pour l'aspect paysager du campus.

Etaient présents :

Personnalités extérieures :	Mme Housier, Melle Goueguez, MM. Boucher, Hédin, Nicolas, Roger, Van Ceulebroeck
Collège A :	MM. Bricout, Desmuliers, Gaudier, Gazalet, Houriez, Level, Malvache, Thierry, Thomas
Collège B :	Mme Levin, MM. Del Campo, Delhaise, Desrumaux, Morel, Pommeray, Sallez
Collège IATOSS :	Mmes Decneut, Druart, MM. Bury, Duboc
Collège des usagers :	MM. Delplace, Leleu
Membres de Droit :	MM. Darras, Dulion
Membres Invités :	Mmes Mairesse, Morgand, MM. Bassinet, Delebarre, Despres, Etienne, Herbin, Hirschi, Kabila, Moreau, Nongaillard, Ourak, Ravalard, Willaëys
Ont donné pouvoir :	MM. Guillaume et Szymusiak à M. Nicolas M. Hörling à M. Level M. Gazalet à M. Thomas Mme Ravez-Houzé à M. Del Campo Mme Caouder à M. Morel



Professeur P. LEVEL